



COLLEGE LA TRINITE
121 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY S/SEINE

Neuilly, le 3 juillet 2020

Objet : Organisation de l'année prochaine pour les élèves qui sont en horaires aménagés

Madame, Monsieur, chers parents

Dans le cadre de notre projet d'établissement, nous proposons à certains de nos élèves de bénéficier d'aménagements horaires afin de développer leurs talents et de s'entraîner sur le temps scolaire notamment l'après-midi.

Ce cursus qui s'inscrit dans un projet global est réservé à ceux qui parviennent à trouver un bon équilibre entre leur travail et leur passion et nous sommes particulièrement vigilants à ce que ce que la scolarité de nos élèves ne soit pas compromise par ces aménagements.

Comme l'an dernier, nous demanderons à nos élèves d'être présents tous les matins ainsi qu'un après-midi par semaine selon l'organisation suivante :

- Elèves de 6^{ème} : cours le mardi après-midi de 13h25 à 16h25
- Elèves de 5^{ème} : cours le vendredi après-midi de 13h25 à 16h25
- Elèves de 4^{ème} : cours le lundi après-midi de 13h25 à 16h25
- Elèves de 3^{ème} : cours le jeudi après-midi de 13h25 à 16h25

Ainsi, les élèves seront uniquement dispensés de la musique, de l'art plastique, de l'EPS. Ces matières faisant l'objet d'une évaluation particulière : dossier à faire en musique, devoir sur table en arts plastiques, évaluation adaptée en EPS. Une circulaire concernant ses évaluations adaptées sera distribuée en début d'année.

Madame, Monsieur, chers parents, nous vous assurons de notre entier dévouement.

G. DUMENIL
Directrice Adjointe du collège

P.DARRAS
Chef d'Etablissement